

Anti-constitution de l'An I

Une variante d'une tradition populaire



**Une compilation subversive proposée par le
Groupe Surréaliste du Radeau**

Les Presses du Radeau

8 octobre 2024

18 octobre 2024, pour les articles 66 et 67

23 octobre 2024, pour les articles 9 et 57

CC BY-NC-SA (certains droits réservés, mais toute diffusion non commerciale encouragée)

En couverture : *L'évasion*, esclaves fuyant leur plantation à La Réunion, estampe d'Antoine Fauchéry et Félix pour le roman *Les Marrons* de Louis Timagène Houat (1844).

<https://les-presses-du-radeau.over-blog.com/>

Note :

Pour des raisons qui apparaîtront à la lecture du texte qui va suivre, le Groupe Surréaliste du Radeau ne peut en être l'auteur. Il lui a néanmoins semblé opportun d'entreprendre cette compilation au jour du 1^{er} octobre 2024, jour de grève générale en France, susceptible comme n'importe quel autre du monde d'être le Nouvel-An de l'An I.

L'Anti-constitution est déjà susceptible, entre les première et troisième éditions (8-23 octobre, avec l'ajout de 4 articles et la reformulation d'un autre pour plus de clarté), au gré des circulations possibles du texte, de susciter deux variantes de la même tradition populaire.

Anti-constitution de l'An I

Une variante d'une tradition populaire

I) Préambule :

1) La liberté et l'égalité ne sont pas encore accomplies et ne seront jamais acquises. C'est pourquoi il ne peut y avoir d'utopie.

2) N'importe quel jour en n'importe quel endroit du monde peut être le Nouvel An de l'An I de la Fédération Communale, tant que son Anti-constitution répond de façon pertinente aux besoins d'émancipation de la société.

II) Gouvernement :

3) Dissolution de l'État.

4) Dissolution des partis politiques.

5) Auto-administration de la société par des assemblées générales souveraines, nommant par consensus ou par vote des représentants mandatés précisément et révocables à tout moment.

6) Dissolution des bureaucraties syndicales et gestion des syndicats par la base. Abolition de toute limite au droit de grève, de blocage, de manifestation, d'association, soutien aux scissions et aux actions séparées et spontanées.

III) Social & économie :

7) Réappropriation équitable de la plus-value.

8) Abolition de la marchandise. Principe de production par nécessité : la production répond au besoin et non à une demande.

9) Mise en commun des terres entre celles et ceux qui les travaillent et des autres moyens de production entre celles et ceux qui les font marcher, à l'initiative de la base. Primauté de la propriété d'usage sur la propriété privée.

10) Abolition du salariat au profit de formes coopératives d'activités productives. Sortie de la valeur travail. Abolition des emplois inutiles et répartition du temps d'activité restant, afin de réduire à la fois le chômage et ledit temps de travail et de tendre vers la journée de quatre heures. Celle-ci n'est pas obligatoire, pas plus que la durée d'activité productive tout le long de la vie : chaque individu travaille selon ses forces physiques et morales et selon ses besoins. Rétribution des tâches en fonction de leur utilité et de leur dureté. Abolition de toute compétitivité entre les travailleuses et travailleurs. Inversion dans toute la mesure du possible de la tendance à la division des tâches.

11) Abolition de la propriété lucrative et mise en commun du logement. Réquisition de tous les logements vides pour redistribution en priorité aux sans-logis et aux mal-logés, puis à l'ensemble de la population en fonction des besoins des familles, des individus, des communautés et des personnes morales, en prenant en compte les envies et les désirs et en laissant libres les initiatives spontanées (considérées comme « squat » dans les sociétés capitalistes répressives, vision susceptibles d'être réhabilitée par une quelconque bureaucratie militante). L'occupation des logements et des locaux d'activités est en elle-même gratuite. Une participation libre sert à financer collectivement l'entretien, à amortir la construction de bâtiments neufs, la rénovation de bâtiments anciens et la reconversion de bâtiments à des fins plus utiles, bureaux en logements par exemple.

12) Abolition des banques au profit de dépôts d'argent gratuits et ne prélevant aucun frais. Remise en circulation d'argent liquide et promotion de toute alternative à la logique marchande : don, échange, troc, etc.

13) Abolition de toute spéculation sur quelque bien que ce soit.

14) Mise en place de cantines populaires gratuites, ainsi que de magasins gratuits, avec possibilité de réglementation interne pour éviter les tentations d'accaparements individuel.

IV) Environnement :

15) Politique de décroissance radicale pour évoluer vers une société d'abondance frugale. À mettre en relation avec l'article 8.

16) Désindustrialisation, en lien non seulement avec l'environnement mais avec la réduction du temps de travail. Sortie immédiate du nucléaire, sans promouvoir pour autant les « énergies vertes ». Sortie de toute logique productiviste.

17) Revalorisation de la paysannerie et inversion de la relation de dette entre la ville et le monde rural : c'est la première, en tant que lieu de consommation, qui dépend du second.

18) Effacement du clivage ville / campagne : accès facilité aux jardins et aux espaces verts pour les citadins, aux soins, aux écoles et à la culture pour les ruraux.

19) Réquisition des sources d'énergies motrices pour la donner en priorité aux transports collectifs des zones

enclavées, notamment rurales, à l'inverse des petits trajets quotidiens et individuels en zone urbaine, dans la perspective de sortie sans délai du monde de l'automobile.

20) Démantèlement de l'industrie aéronautique, de l'industrie aérospatiale et de la marine au long cours. Démantèlement de l'industrie de l'armement. Sortie à très court terme du numérique.

21) Désurbanisation dans la mesure du possible, inversion des logiques d'extension et de densification urbaine. Inversion également des logiques d'extension et de densification des zones agricoles et des logiques associées de rendement productiviste, au profit du retour des espaces sauvages. Abolition de la cueillette industrielle, avec pour but secondaire de permettre le droit à la cueillette individuelle.

22) Réintroduction de la diversité des espèces dans les espaces cultivés, contre les monocultures, comme dans les espaces sauvages. Réintroduction des espèces menacées, des oiseaux, des insectes, et réintroduction des prédateurs naturels contre la logique de promotion de la chasse non vivrière.

23) Réduction maximale de la production de viande et de poisson, promotion du végétarisme dans les cantines populaires.

24) Abolition de la notion de propriété sur les animaux domestiques et sur le vivant en général. Abolition de tout brevet sur le vivant.

V) Santé :

25) Gratuité d'accès à tous les soins quel qu'ils soient.
Abolition de toute concurrence entre les hôpitaux.

26) Abolition de tout brevet, de toute spéculation et de toute marge sur les produits pharmaceutiques, qui deviennent un bien strictement collectif. Réaffirmation de la médecine dans un rôle de soin et non d'entretien de la souffrance dans un but lucratif : à ce titre le « charlatanisme » ne peut constituer une alternative à la médecine populaire, et la méfiance reste de mise envers les discours mystificateurs autour des médecines dites « douces » et envers les oppressions médicales qu'ils sont susceptibles de cacher.

27) Reconnaissance du caractère pathogène, notamment dans la provocation de foyers épidémiques, de l'exploitation capitaliste, des écocides, du commerce international, du tourisme de masse et des conflits militaires. En quelque sorte, prévenir avant de guérir. Affirmation néanmoins que la maladie et le handicap ne sont ni une dégénérescence civilisée ni une incomplétude de la nature : cette affirmation est la préambule nécessaire à la reconnaissance et à la dé-stigmatisation de ces réalités,

dans un rejet dos à dos des doctrines transhumanistes et naturalistes comme pseudo-scientifiques, intrinsèquement handiphobes et réactionnaires.

28) Sortie de la logique de l'enfermement psychiatrique, réservées aux cas strictement indispensables. L'hospitalisation est un soin et non une mesure répressive et sécuritaire. Campagne de dé-stigmatisation de personnes psychiatisées.

29) Légalisation de toutes les substances stupéfiantes et distribution de produits contrôlés, avec institution de « salles de shoot », au personnes dépendantes, dans un double but d'aide à ces personnes et de casse du narco-traffic, mais aussi de la marchandise légale dans une société capitaliste, distribuée par exemple par les débits de boisson, les débits de tabacs, les coffee-shop ou les pharmacies. Campagne de dé-stigmatisation des personnes dépendantes, contre les visions moralisatrices et culpabilisantes.

30) Reconnaissance du droit à l'euthanasie, suivant le désir de la personne concernée. Abolition des pratiques d'acharnement thérapeutique.

31) Instauration d'un rapport horizontal entre patients et soignants, par la constitution d'assemblées les réunissant, et soutien à l'auto-organisation des patients, dans une perspective de lutte contre les abus et les violences médicales, psychiatriques, gynécologiques et obstétriciennes.

VI) Famille, genre & sexualité :

32) Abolition de toute obligation légale relative à l'institution du mariage, à ses alternatives et au couple en général : communauté de vie, communauté de bien, obligations sexuelles, fidélité, etc. Autonomie totale d'un conjoint vis-à-vis de l'autre ou des autres. Sortie du modèle unique du couple comme unité de base de la société et de la famille.

33) Ouverture à l'adoption à toutes personnes, quelques soient leur orientation sexuelle, et indépendamment de toute institution du mariage, de ses alternatives et de toute primauté du couple ou d'un modèle de famille. Coparentalité sans réglementation extérieure, conformément aux besoins des enfants. L'adoption monoparentale est aussi possible.

34) Accès gratuit à la Procréation Médicalement Assistées pour toutes et tous, quelque soit l'orientation sexuelle et le nombre de coparents ou la monoparentalité.

35) Reconnaissance de la Gestation Par Autrui à condition d'être gratuite, consentie et égalitaire, sans

relation de clientèle, en tenant compte que l'enfant n'est pas une propriété et encore moins une marchandise.

36) Abolition de la parentalité biologique, de ses moyens techniques de reconnaissance et du « droit des pères ». L'enfant est confiée aux personnes aptes à l'élever et à qui il fait confiance pour son bien-être. En tant qu'individu autonome, il n'appartient qu'à lui-même.

37) Disjonction de la majorité sexuelle et de la majorité citoyenne. Sur le plan citoyen, il n'existe plus de statut de mineur : l'avis de l'enfant est le bienvenu aux assemblées populaires.

38) Si le temps d'activité productive reste libre pour les pères comme pour les mères, la collectivité soutient néanmoins en priorité les pères afin qu'ils trouvent le temps libre nécessaire pour s'occuper du foyer, des tâches domestiques, du soin et de l'éducation des enfants, et ainsi soulager leurs compagnes.

39) Éducation au consentement sexuel et à l'égalité filles-garçons dès la petite enfance.

40) Accès gratuit et inconditionnels de toutes et tous à la contraception masculine et féminine et à l'avortement.

41) Promotion du droit de refuser d'être parents et notamment du droit de refuser d'être mère et de la « grève des ventres ». La promotion du droit de refuser d'être mère nécessite d'être menée sur tous les fronts, non seulement à

l'égard des milieux socialement conservateurs mais aussi à l'égard de certaines tendances féministes réputées en faire un angle mort. Méfiance néanmoins envers les présupposés de mépris de classe et les présupposés racistes et eugénistes liées à l'idéologie malthusiennes. La collectivité doit continuer d'aider les parents de familles nombreuses et les parents débordés en général.

42) Reconnaissance de la transidentité à tout âge, en suivant sans réserve et sans présupposé psychiatrisant l'auto-détermination de l'individu. Prise en charge des soins de transition par la collectivité.

43) Abolition des pratiques de mutilations sexuelles non consenties sur mineurs : circoncision, excision, opération d'enfants intersexes, etc.

44) Soutien de la Fédération aux luttes dans le monde entier des travailleuses et travailleurs du sexe, avec reconnaissance du droit de se syndiquer et de s'associer. Lutte contre les visions moralisatrices et stigmatisantes de ces professions, avec refus de hiérarchie morale entre prostitution, emploi d'actrices et d'acteurs pornographiques, assistance sexuelle et aide sociale et médicale aux activités précédentes.

VII) Culture & éducation :

45) Éducation gratuite pour toutes et tous et obligation de gratuité de toutes les écoles : l'éducation n'est pas davantage une marchandise que le logement, le soin ou les moyens de subsistances.

46) Instauration d'une université populaire, gratuite et ouverte à toutes et tous, à l'image de l'école pour les enfants et les adolescents

47) Abandon de la carte scolaire, les établissements n'étant plus en concurrence.

48) Abandon de toute notion d'excellence, de filières d'excellence et de méritocratie. Enseignement à part égale de disciplines manuelles et intellectuelles, sans hiérarchie, dans une perspective d'autonomie des individus. Une société qui va à l'encontre de la division du travail ne peut spécialiser les individus dès l'enfance ou l'adolescence.

49) Reconnaissance du droit à l'éducation tout au long de la vie, et pas seulement à l'enfance, à l'adolescence et au début de l'âge adulte.

50) Construction de rapports plus horizontaux entre maître et élèves, notamment dans une perspective d'ouverture culturelle, afin de prendre en compte le vécu et l'horizon culturel des élèves et de décentrer la culture commune d'un modèle unique de civilisation. Affirmation que savoir ne signifie pas pouvoir.

51) Indépendance de l'école populaire, de l'université populaire et de sa recherche et de l'éducation populaire en général à l'égard de la religion et des groupes de pression religieux. Néanmoins l'école enseigne une vision représentative de toutes les croyances religieuses et philosophiques du monde, y compris celles communément considérées comme les plus « païennes », « hérétiques » ou « primitives ».

52) Initiatives populaires, dans une Fédération ne reconnaissant pas davantage l'État qu'une Église, d'entraide entre communautés religieuses et laïcs pour l'entretien de tous lieux de cultes, sans favoritisme ni hiérarchie de valeur patrimoniale. Soutien à la mutualisation des lieux de cultes les plus anciennement installés avec les cultes qui en sont dépourvus, avec pour but secondaire d'aider à l'ouverture culturelle.

53) Soutien à la croyance ou à l'incroyance individuelles contre toute autorité cléricale ou assimilée. Pour un enseignant spirituel comme pour un enseignant laïc, savoir ne signifie pas pouvoir. Soutien aux apostats et mesure de conciliations avec leurs familles et leurs communautés si elles se montent hostiles aux choix de leurs

membres. Ces mesures de conciliation concernent également les préférences sexuelles, l'identité sexuelle et tout autre choix susceptibles d'être clivants. En cas d'échec, les refuges sont partout sur le territoire auto-administré par la Fédération.

54) Les phénomènes d'emprise sectaire et de radicalisation religieuse ou complotiste appellent des réponses sociales avant des réponses répressives.

55) Gratuité de toutes les bibliothèques et de tous les musées et accès gratuit au loisirs du cinéma et du spectacle vivant, y compris l'opéra. Apport de toutes ces offres culturelles dans les zones les plus enclavées, contre la logique d'accaparement de grands centres urbains.

56) Abolition de la valeur marchande de l'art.

57) Réquisition pour mise en commun des collections de luxe et du patrimoine immobilier de luxe. Reconnaissance néanmoins d'un besoin légitime derrière les petites bibliothèques et petites collections sans valeur marchande dans les foyers populaires, dont on peut considérer qu'elles se rapprochent davantage de la propriété d'usage que de la propriété privée.

58) Gratuité des établissements sportifs. Promotion d'une vision du sport comme moyen d'émancipation de de réappropriation du corps, dépourvue de toute compétitivité et des imageries virilistes et handiphobes qui lui sont

associées. Par conséquent, la Fédération ne peut pratiquer le sport-spectacle.

59) Ouverture des lieux de cultures et d'activités sportives aux initiatives populaires spontanées, pour le choix des fonds de bibliothèques, des programmations de musées et de salles de spectacles et des organisations d'événements sportifs, dans la même perspective d'ouverture à la diversité des idées et des pratiques que l'école, l'université et l'éducation populaire en général.

60) Abandon de toute logique de prix littéraires et artistiques et de compétitivité entre créatrices et créateurs. Refus de la hiérarchie des savoirs et savoir-faire et d'un statut séparé et méritocratique de l'artiste, et volonté de détruire le « star-system ».

61) Abolition de la propriété intellectuelle.

62) Méfiance envers la censure, y compris lorsqu'elle émane d'une prétendue autorité militante et de ses doctrines. La garantie de l'accès apparaît nécessaire à des idées susceptibles de déranger, notamment lorsqu'elles proviennent d'autres époques et d'autres cultures que celles des individus qui les reçoivent, afin qu'elles puissent être discutées et exercer l'esprit critique et la nuance, à rebours de toute logique infantilisante.

VIII) Sûreté intérieure :

63) Dissolution des forces de police, de l'armée et des services de sécurité privée.

64) Fermeture des prisons au profit de méthodes réellement éducatives, voire curatives si besoin est, et de mesures sociales, considérées comme seuls remèdes efficaces à la criminalité. Abolition sans appel de toute peine de mort, avec reconnaissance d'une peine de mort invisible derrière l'institution carcérale. Soutien aux prisonniers mutins du monde entier.

65) Abandon de la notion de justice au profit des notions de protection des victimes et de réparation des préjudices. Ces dernières tâches sont l'affaire de toutes et tous.

66) Démantèlement de tout dispositif de surveillance et de vidéosurveillance de la population, que ce soit dans l'espace public, dans l'espace privé ou dans les réseaux de communication.

67) Abrogation de toute obligation de port de titre d'identité, carte d'identité, passeport, titre de séjour

(différences qui n'ont plus lieu d'être, voire article 66), et de tout délit de vagabondage. Les deux seuls intérêts reconnus de titres d'identité sont la protection des mineurs et la garantie d'accès aux droits sociaux : le dispositif ne peut être coercitif et son obligation n'a pas lieu d'être. Un État civil peut exister de façon minimale dans les seuls buts d'aides aux personnes déjà évoqués, mais cet État civil reste capable de changer en toute liberté et gratuité sur demande de la personne concernée, mesure à mettre en relation avec l'article 42 sur la transidentité, mais qui n'est pas elle-même réservée aux personnes transgenres et reste au contraire étendue à toutes et tous.

IX) Politique étrangère :

68) La citoyenneté de la Fédération Communale appartient d'office, sans distinction et sans restriction à tout individu du monde. Elle ouvre tous les droits hors celui d'agresser et d'opprimer et aucun devoir hors la non-agression et l'assistance à personne en danger.

69) Retrait de toute force d'occupation coloniale. Indépendance de fait de toute ancienne colonies, avec la possibilité de bénéficier de l'entraide internationale et égalitaire, sur le plan économique et culturel et sur le plan des luttes, entre la Fédération et ses alliés, sans notion de métropole, de centre ni de périphérie.

70) Il n'y pas davantage de centre ni de périphérie sur le territoire auto-administré par la Fédération, qui n'a pas de frontières.

71) Effacement de la dette des pays anciennement colonisés envers les anciennes métropoles. Redistribution en sens inverse des richesses pillées par les métropoles, dans une perspective de redistribution mondiale. Aucune dette reconnue envers des organismes privés, banques ou

agences de notations. Toute dette court de l'État et du Capital vers les classes populaires, et non l'inverse.

72) La Fédération Communale ne reconnaît aucun État ni aucune frontière.

73) Dissolution de l'armée et de l'État-major. La Fédération se désengage de toute alliance militaire avec quelque État que ce soit. Elle lutte contre les situations de conflit du côté de tous les mouvements populaires et insurgés, contre les guerres, les invasions, les occupations, les génocides, les dictatures. Elle soutient dans le monde entier les déserteurs, les mutins, les objecteurs de conscience, les grèves et sabotages pacifistes, les fraternisations ennemies. Elle entend déclarer la guerre à la guerre.

74) La Fédération ne fait pas non plus d'angélisme, et organise l'auto-défense populaire contre les invasions étatiques, autant que contre les attaques envers les Communes et les individus qui les composent par des milices réactionnaires, nostalgiques de l'ordre anciens, de l'exploitation et des oppressions, au service du patronat, des États, des syndicats, des partis, des organisations mafieuses, des mouvances sectaires et fascisantes. L'auto-défense est confiée à des brigades ou patrouilles constituées de volontaires, élisant des officiers comme les assemblées générales élisent les représentants politiques : ils sont mandatés précisément et révocables à tout moment en cas de trahison ou d'incompétence. Personne ne fait des armes son métier, comme personne ne le fait de la politique, et la

Fédération n'entretient aucune armée régulière. Priorité donnée dans la formation au combat à l'enseignement d'arts martiaux permettant une neutralisation non létale dans un combat au corps à corps, avec ordre d'épargner jusqu'en dernier recours, celui-ci réservé aux situations de conflit généralisé, la vie humaine. La formation à l'auto-défense est ouverte à toutes et tous, mais les armes sont un bien collectif à l'accès sévèrement restreint, n'ouvrant pas l'accès au port individuel, même si le droit à l'auto-défense individuelle est reconnue, notamment dans un cadre féministe ou antiraciste, à travers l'enseignement autogéré des arts martiaux.

X) Perspectives :

75) L'Anti-constitution de la Fédération n'est qu'une étape, correspondant à un moment donné de l'Histoire et de son basculement.

76) L'autogestion est un moyen d'émancipation et non une fin en soi.

77) La Fédération ne doit pas reproduire le pouvoir. Individus et collectifs doivent rester vigilants face à l'éternel retour des rapports de pouvoir, aux comportements inconsciemment discriminants, à la reproduction de l'exploitation et des oppressions au sein des organisations militantes, à l'émergence de nouvelles bureaucraties.

78) L'Anti-constitution de l'An I, dans la version que vous êtes en train de lire, simple compilation de pensées et de pratiques populaires, dépourvue d'inventions, ne peut faire elle-même autorité. Elle est vouée à être remaniée, augmentée, amendée, ou à être remplacée par d'autres versions. Les récupérateurs fascisants sont responsables de leur propre bêtise.

79) N'importe quel jour en n'importe quel endroit du monde peut être le Nouvel-An de l'An I. L'An I peut très bien ne jamais finir.

80) La liberté et l'égalité ne sont pas encore accomplies et ne seront jamais acquises. C'est pourquoi il ne peut y avoir d'utopie.